

PROCÈS DES PLAINES DE JEUX CAROLOS

Non à la levée d'immunité de L. Gahouchi

Le Parlement refuse de lever l'immunité parlementaire de L. Gahouchi

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a refusé mercredi, par 48 non contre 31 oui, de lever l'immunité parlementaire de la députée carolo Latifa Gahouchi (PS).

Après un débat de plus d'une heure à huis clos, une majorité de députés a donc rejeté la demande de la justice de Charleroi qui juge actuellement cinq agents communaux pour des faits de faux et d'escroqueries

dans les centres récréatifs aérés carolorégiens, sur lesquels M^{me} Gahouchi exerçait à l'époque la tutelle en tant qu'échevine. Commises entre 2006 et 2010, ces malversations ont notamment consisté à inscrire fictivement des enfants afin de bénéficier de subsides de l'ONE. Des participations financières ont aussi été réclamées aux parents

— souvent modestes — pour des activités en réalité entièrement financées par la Ville. Avec l'argent indûment collecté, les agents communaux se sont payé des restaurants, ont acheté de l'alcool...

Latifa Gahouchi n'a pas profité de ces détournements, mais selon la directrice des centres récréatifs aérés, Brigitte Dorckens qui figure parmi les prévenus, l'échevine était au courant des faits. M^{me} Dorckens avait formulé ces accusations au cours de l'instruction déjà, mais le parquet avait décidé de ne pas renvoyer l'ancienne échevine devant la justice.

Devant le tribunal en ce début d'année, M^{me} Dorckens a réitéré son propos devant le juge, lequel a, lui, demandé à pouvoir entendre la députée. Entamés il y a un mois, les travaux de la commission des poursuites du

Parlement de la Fédération n'ont pu aboutir à une quelconque recommandation en raison de la division de ses six membres (3 pour, 3 contre la levée d'immunité).

MAJORITÉ UNANIME

Mercredi en plénière et à huis clos, les députés ont donc entendu durant un peu plus

d'une heure les arguments des uns et des autres avant de passer au vote secret. Une majorité de députés a finalement considéré les faits reprochés « trop ténus » et la demande de levée d'immunité « fort tardive ».

Dans les couloirs du Parlement, il se susurrerait que Latifa Gahouchi a bénéficié du soutien unanime de la majorité (33 PS et 15 cdH), les autres formations s'étant toutes prononcées pour la levée d'immunité. ●

BELGA